

Approbation de la composition nominative de Comité Particulier

**Comité Particulier de l'application : QB06**  
**Systeme de traitement des joints entre plaques des ouvrages de cloisons/plafonds**

**Président : Jean Paul LAM, UMPI**  
**Vice-Présidente : Augustine FERY, CSTB**

	Membre titulaire, représentant de l'organisme						Membre suppléant, le cas échéant					
	Nom	Organisme	Date de nomination (**)	Dates de reconduction (**)			Nom	Organisme	Date de nomination (**)	Dates de reconduction (**)		
				date nomination +3 ans	date nomination +4 ans	date nomination +5 ans				date nomination +3 ans	date nomination +4 ans	date nomination +5 ans
<b>Collège Fabricants, distributeurs*</b> Nombre total d'organismes prévus dans le référentiel : 4 à 9 membres	Staffan BERGLIND	ICP	20/11/2023				Audrey MARATRAT	ICP	20/11/2023			
	Françoise NAVARRE	SNIP	16/06/2022				Jean Michel GUIHAUME	SNIP	16/06/2022			
	Xavier GUILLEN	PSP	20/11/2023									
	Michael JAHAN	SINIAT	20/11/2023									
	Virginie LARRAS	PLACOPLATRE	20/11/2023									
	Mihaï TEODORESCU	GIOFS	15/02/2019	15/02/2022	15/02/2023		Sébastien PREVOST	GIOFS	20/11/2023			
	Ludivine WININGER	SEMIN	20/11/2023									
<b>Collège Utilisateurs, prescripteurs consommateurs*</b> Nombre total d'organismes prévus dans le référentiel :	David COURTIAL	CAPEB	20/11/2023									
	Baudouin DELABRETES CHE	FNBM	20/11/2023				Yves DUDOGNON	SGDBF	13/06/2019	13/06/2022	13/06/2023	

4 à 9 membres	Jean Paul LAM	UMPI	20/11/2023									
<b>Collège Experts, organismes techniques, laboratoires*</b> Nombre total d'organismes prévus dans le référentiel : 4 à 9 membres	Olivier JOUSSE	CSTB	23/02/2021	23/02/2022	23/02/2023		Anthony GARCIA	CSTB	20/11/2023			

(\*) Le nombre et l'intitulé des collèges sont ceux définis dans le référentiel de certification

(\*\*) Le mandat du membre est établi pour une durée de trois ans. Ce mandat est renouvelable par tacite reconduction pour des périodes successives d'un an dans la limite de trois renouvellements sauf dénonciation sans juste motif par le CSTB ou le membre, par lettre recommandée avec accusé de réception, trois mois avant l'échéance de la période en cours lors du renouvellement.

**Composition nominative n° 21 approuvée le : 20/11/2023**

**Par le responsable d'application : Augustine FERY**

